

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie McLaughlin Inc.		Date d'inspection Le 09 décembre 2025
Nom de l'établissement Centre éducatif des trois chênes 4		Numéro de permis 2023093
Adresse Bureau 620 McLaughlin Promenade Moncton NB E1A 4R6		Numéro de téléphone (506) 383-8119
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 49	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	16 déc. 2025	
Commentaires: Lors de la vérification des dossiers des enfants, l'inspectrice observe qu'un dossier sur douze ne contient pas le carnet de vaccination. Les antécédents médicaux de l'enfant ainsi qu'une copie de son dossier d'immunisation, ou une copie d'exemption, doivent être inclus dans chaque dossier d'enfant.			
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	16 déc. 2025	
Commentaires: Lors de la vérification des dossiers des enfants, l'inspectrice observe qu'un dossier sur douze ne contient pas le carnet de vaccination. Les antécédents médicaux de l'enfant ainsi qu'une copie de son dossier d'immunisation, ou une copie d'exemption, doivent être inclus dans chaque dossier d'enfant avant l'admission de l'enfant.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	09 déc. 2025	09 déc. 2025
Commentaires: L'inspectrice observe, dans une salle de classe, des enfants laissés sans surveillance alors qu'ils se préparent pour la période de repos, l'éducatrice étant aux toilettes. À la sortie des toilettes de l'éducatrice une discussion a lieu avec l'administratrice et l'éducatrice afin de rappeler que le respect du ratio doit être maintenu en tout temps. L'administratrice confirme que chaque éducatrice dispose d'un moyen de communication pour demander du renfort au besoin et qu'un personnel supplémentaire est prévu pour ces situations. La lacune est maintenant conforme.			

### Commentaires généraux

L'inspectrice est sur les lieux pour procéder à l'inspection de renouvellement.

## Commentaires généraux

Au cours de la visite, le dîner, la période de repos, la collation de l'après-midi ainsi que les jeux libres à l'intérieur sont observées.

Dans une salle de classe, un atelier de bricolage de fabrication de cartes de Noël avec les enfants est observé. Dans une autre salle, un autre bricolage sur le thème de Noël est en cours, tandis que dans une troisième salle, les enfants dansent au rythme de la musique.

Une discussion a lieu avec l'administratrice afin de préciser que les éducateurs admissibles doivent compléter les 10 heures de perfectionnement professionnel requises avant la date d'expiration du permis, soit le 31 janvier 2026.

original signé par

Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 décembre 2025

Date

original signé par

Anise Nicole Lapointe

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 décembre 2025

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*